



# PRO-A

## RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE

Immobilier

Former

BÉNÉFICIEZ DE **SOLUTIONS** POUR ACCOMPAGNER LA **MONTÉE EN COMPÉTENCES** DE VOS SALARIÉS !

La reconversion ou promotion par alternance Pro-A, un dispositif adapté pour :

- développer les compétences de vos salariés en lien avec les évolutions du marché ;
- qualifier les salariés à de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers ;
- former plutôt que recruter.

### 1 Bénéficiaires

Les salariés **titulaires au plus d'un Bac +2** et :

- en **contrat à durée indéterminée** (CDI) ;
- ou placés en **activité partielle** ;
- ou en **contrat unique d'insertion-CDI**.

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée !

### 2 Formations éligibles

Des formations en alternance permettant d'obtenir :

- une **certification professionnelle identifiée par votre branche professionnelle** comme répondant aux évolutions du marché (voir le détail p.2) ;
- le socle de connaissances et de compétences (**Certificat CléA** ou **CléA numérique**).



#### À noter :

*Il est possible d'effectuer une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en articulation ou non avec la formation pour réduire la durée du parcours de formation.*

### 3

#### Démarches

Trois étapes pour mettre en œuvre la Pro-A :

1

vous identifiez, en lien avec le salarié, la formation appropriée à vos besoins dans la liste de votre branche ;

2

vous recherchez un organisme proposant cette formation sur votre territoire ;

3

vous formalisez, avec l'appui d'Opco EP, le parcours Pro-A sur le formulaire Cerfa et adressez votre demande de financement à [proa2022@opcoep.fr](mailto:proa2022@opcoep.fr)



Des outils pour vous accompagner à chacune de ces étapes :

- **Fiche dispositif Entreprise**
- **Fiche dispositif Salarié**
- **Formulaire Cerfa et Notice**
- **Fiche « Cerfa commenté »**
- **Critères de financement de votre branche professionnelle.**

Plus d'informations : [opcoep.fr](http://opcoep.fr)

Opco des Entreprises de Proximité, votre allié au quotidien.

## 4 Liste des certifications professionnelles

**Votre branche professionnelle a identifié de nombreuses formations** répondant aux besoins d'adaptation des entreprises aux évolutions du marché.

**Ainsi, peuvent être financées dans le cadre de la Pro-A** les formations visant les certifications professionnelles suivantes :

LIBELLÉ DE LA CERTIFICATION	
CQP - Gestionnaire de copropriété*	BTS - Gestion de la PME
CQP - Gestionnaire locatif*	BTS - Support à l'action managériale
CQP - Négociateur immobilier*	BTS - Management commercial opérationnel
CQP - Secrétaire juridique et technique*	BTS - Négociation et Relation Client*
Conseiller en transactions immobilières*	BTS - Professions immobilières
Titre - Technicien en diagnostics immobiliers	BTS - Tourisme
Titre - Manager des actifs et patrimoines immobiliers	BTS - Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)
Titre - Manager immobilier	DUT - Techniques de commercialisation
Titre - Manager en ingénierie de la finance immobilière	DUT - GEA
Titre - Responsable d'affaires en immobilier*	LP - Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
Titre - Responsable en gestion et négociation immobilière*	LP - Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
Titre - Gestionnaire d'affaires immobilière	LP - Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier
Titre - Gestionnaire immobilier*	LP - Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers
CAP - Gardien d'immeuble	LP - Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)
BAC Pro - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	Socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA)
BAC Pro - Métiers du commerce et de la vente Option A Animation et gestion de l'espace commercial	Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (certificat CléA Numérique)
BAC Pro - Métiers du commerce et de la vente Option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	

\* en attente de renouvellement

## 5 Conditions de mise en œuvre

<b>Durée du parcours Pro-A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre <b>6 et 12 mois</b> en principe ;</li> <li><b>Jusqu'à 36 mois</b> pour certains jeunes non qualifiés et bénéficiaires de minima sociaux.</li> </ul>
<b>Durée de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre <b>15 % et 25 %</b> de la durée totale de Pro-A avec un minimum de <b>150 heures</b>.</li> </ul>
<b>Possibilité de formation en partie hors temps de travail</b>	Avec l'accord écrit du salarié et dans la limite fixée par un accord d'entreprise ou de <b>77 heures par an</b> et par salarié (si convention de forfait en jours ou en heures sur l'année: limite fixée à <b>5 % du forfait</b> ).

NB : les durées minimales ne sont pas applicables à la VAE et aux formations visant «CléA» et «CléA numérique».

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](http://opcoep.fr)

**OpcO des Entreprises de Proximité,**  
votre allié au quotidien.

**PCO EP**  
Opérateur de compétences  
des Entreprises de Proximité